



Aménagement des espaces de travail

Paris, le 13 octobre 2016

Objet : Lettre de réengagement au Pacte Mondial

Depuis 2010, C.E.B œuvre pour une démarche de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) et s'est engagée à respecter les 10 grands principes érigés par l'ONU concernant les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

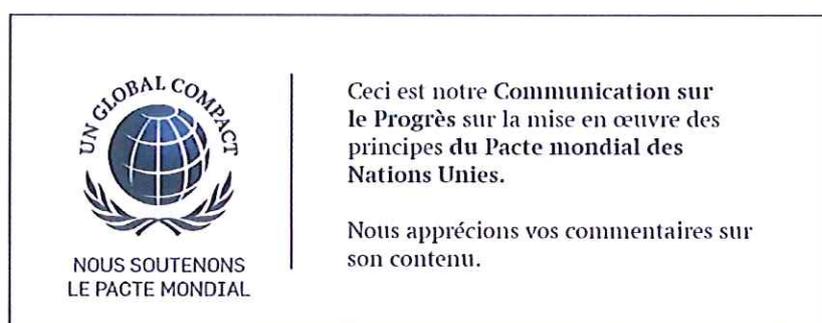
C.E.B a la volonté de sensibiliser toutes ses parties prenantes : Collaborateurs, Clients, Fournisseurs et Partenaires.

Par cette lettre, j'ai le plaisir de confirmer que C.E.B réaffirme son soutien aux dix principes du Pacte Mondial des Nations Unis.

Vous renouvelant l'assurance de notre engagement, nous vous prions d'agréer, l'expression de nos sincères salutations.

Charles GUEZ
Président

UN GLOBAL COMPACT COMMUNICATION SUR LE PROGRES



C.E.B poursuit son engagement en matière de RSE, de développement durable et adhère ainsi aux principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et en particulier des conventions relatives à la protection des travailleurs, à l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants.

Les conditions de travail sont un point fondamental de la politique de C.E.B qui y apporte une place centrale inhérente à son activité dans le domaine de l'aménagement tertiaire. Le nouvel aménagement du showroom de C.E.B permet en effet aux collaborateurs de l'entreprise de bénéficier d'une sécurité indispensable au travail quotidien et d'une ergonomie adaptée à travers le choix de son mobilier.

Evaluation RSE et Développement durable :

Dans le cadre des consultations émanant de sa clientèle « grands comptes », C.E.B a fait appel à l'agence d'évaluation de performance RSE et développement durable Ecovadis. A l'issue de son analyse portant sur l'Environnement, le Social, l'Ethique des affaires et les Achats responsables, C.E.B se positionne dans la catégorie « Silver » correspondant au rang d'entreprise « engagée ».

De plus, dans une logique de respect du droit du travail et dans le cadre de la lutte contre le travail dissimulé, C.E.B utilise les plateformes *AttestationLégale* et *MyProcurement* pour la transmission de documents d'ordre juridique et administratif dans une démarche de garantie du respect du cadre réglementaire, et de gestion de la conformité des documents.

Nous sommes heureux d'affirmer que les précédentes initiatives menées par C.E.B continuent en effet d'être menées avec succès.

L'entreprise continue ainsi de mener différentes actions contribuant de manière régulière à réduire son impact environnemental. C'est le cas de l'utilisation exclusive de lampes LED, l'attention portée au fait qu'aucun matériel informatique et luminaire ne soient allumés au sein de nos locaux en dehors des horaires de travail, ainsi que l'emploi des transports en communs pour les trajets liés à l'activité commerciale.

L'entreprise veille également au quotidien à sensibiliser l'ensemble de ses collaborateurs dans sa démarche écoresponsable, à travers l'incitation au tri des déchets (cartons, capsules de cafés etc.), l'utilisation de tasses personnelles se substituant aux gobelets jetables, de papiers imprimés par erreur à des fins de brouillon...

L'entreprise a procédé en 2016 au renouvellement de 90% de son parc informatique, au profit d'un matériel consommant plus faiblement de l'énergie.

Un des chantiers en cours dans le cadre de notre démarche de réduction de l'impact lié à la consommation de papier, est celui de la numérisation de l'ensemble du système de gestion administrative et commerciale; il permettra une économie, ainsi qu'un gain de temps lié à la recherche plus rapide de fichiers numérisés.

Par ailleurs, la réduction de l'impact environnemental est portée à travers les appels d'offres dont les dossiers sont traditionnellement remis au format papier. La mise en place d'un certificat de signature électronique permettant une remise sous format dématérialisée offre une économie d'en moyenne 100 feuilles de papiers par dossiers, de classeurs, ainsi que de l'économie liée au transport (dans certains cas réalisé par un prestataire motorisé).

Nous avons pu appliquer de ce fait cette solution dans 50% des réponses depuis sa mise en place en juillet 2016, et visons un objectif de 100% à court terme.

Toujours dans le cadre des appels d'offres, ou plus généralement de l'activité commerciale, une attention particulière est portée sur la démarche RSE et développement durable des fournisseurs avec lesquels nous travaillons.

Nous vous informons par ailleurs qu'en tant que distributeur professionnel de mobilier, C.E.B est adhérent de Valdélia, organisme collecteur de l'écocontribution, concernant le secteur de l'ameublement qui assure la collecte et le recyclage des meubles professionnels usagés en France.

C.E.B affirme à travers ces actions son engagement et considère son objectif environnemental en moteur économique.

Nous vous exprimons de plus notre volonté de faire progresser ces principes auprès de nos parties prenantes, en intégrant par exemple une démarche de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) à notre société.